2

Pour reconstituer l'histoire des relations entre sociétés et milieux aquatiques

58 Introduction

59 Comment utiliser l'Histoire pour construire des diagnostics territoriaux ?

70 Quel est l'apport de l'Histoire pour les projets et les aménagements ?

75 Pour quelles problématiques de gestion peut-on mobiliser l'Histoire ?

83 Conclusion

Ce chapitre a été rédigé par
Emeline Comby, Sylvain Dournel,
Pauline Gaydou, Christine Labeur,
Anne Rivière-Honegger et Janique Valy
avec les contributions de Sébastien Ah-leung,
Claire Blouin-Gourbilière et Marylise Cottet.
Emeline Comby a assuré l'animation de l'atelier
d'écriture et le suivi rédactionnel.

Encarts

« Regards, notions et méthodes »

- Les observatoires photographiques : archiver des regards sur des milieux

Études de cas

- Les bains en Loire et le nautisme à Orléans : confronter différents documents d'archives pour retracer une histoire
- La patrimonialisation des cours d'eau dans la vallée de la Drôme : les discours de presse, une source pour étudier les changements dans les représentations
- Les perceptions des acteurs du Parc naturel régional de la Brenne : mise en place d'un observatoire photographique
- L'évolution du paysage du Rhône depuis cent cinquante ans : utilisation de blocs diagrammes historiques dans le cadre du schéma directeur de réactivation de la dynamique du fleuve
- Les reconquêtes du Rhône lyonnais ou le retour des Guinguettes : un exemple d'étude de la presse locale
- La reconquête du patrimoine ligérien : étude dans le cadre du projet « Loire trame verte »
- Les perceptions des inondations dans le Bas Rhône : exemple d'une enquête socio-historique
- La variabilité temporelle des usages des zones humides dans la commune de Dettwiller : combiner les analyses de discours et le travail en archives
- La valorisation des repères de crues du Rhône : communiquer pour mieux gérer le risque actuel

© Archives de Lyon - 4FI 8545
© B. Saurel
© B. Morandi, 2010

Introduction

Tracer à grands traits l'histoire de la relation entre les hommes et les environnements aquatiques témoigne de l'ancienneté de ces liens, de la superposition temporelle et spatiale des usages ainsi que de la multiplicité et de la complexité des pratiques. Évidemment, chaque espace présente ses propres particularités : les temporalités ne sont pas exactement similaires, les enjeux ne se posent pas identiquement selon les lieux… Néanmoins, les travaux historiques sont de plus en plus valorisés avec notamment la reconnaissance de la co-évolution entre société et environnement ou l'émergence et la valorisation de notions comme le patrimoine ou l'héritage.

Les termes « patrimoine » et « héritage », étroitement liés, renvoient explicitement à la notion du temps mais n'ont pas exactement la même signification : *a contrario* de l'anglais, la langue française n'assimile pas ces deux termes. Cette distinction est le fruit d'une démarche, la patrimonialisation, gage d'enseignements en termes de représentation et de gestion des milieux aquatiques. L'héritage caractérise tout élément, tout bien matériel et immatériel transmis ; il renvoie intrinsèquement au passé, plus spécifiquement, à une mémoire qui demeure à l'état de trace. Selon J. Burnouf et G. Chouquer (2008, p. 98) : « les héritages construisent le présent de l'espace […] les choses les plus modestes de l'espace sont chargées de mémoire ». Sur un plan paysager, les douves, les fossés de drainage, les moulins, les canaux, les ports, les chemins de halage, les ponts, les digues et les usines hydroélectriques sont autant d'héritages, témoins discrets ou manifestes de l'histoire des milieux aquatiques (Dournel et Sajaloli, 2012a). Le patrimoine caractérise tout élément, tout bien matériel et immatériel qui a été transmis par une institution, une association, un établissement privé, un individu… La notion sous-tend des inégalités de traitement vis-à-vis des témoins du passé : certains héritages sont valorisés au détriment d'autres (Desvallées, 1995). Un milieu aquatique est ainsi enrichi de ce qui a été valorisé, à l'image d'un pont, et appauvri de ce qui a été dévalorisé, comme un établissement industriel. Le premier bien est préservé, pérennisé, alors que le second est abandonné voire supprimé.

Les acteurs publics ou privés distinguent alors ce qui est considéré comme remarquable de ce qui est considéré comme ordinaire, renvoyant à l'existence de critères et de systèmes de représentations. En outre, la connaissance de ces « histoires d'eaux » n'est pas homogène sur le territoire national : certains cours d'eau sont bien mieux connus que d'autres, les programmes de recherche étant un élément structurant pour recueillir de telles données. Ces savoirs dits scientifiques gagnent à être combinés à des savoirs dits vernaculaires ou profanes : bon nombre d'habitants conservent chez eux des souvenirs sous la forme de fonds privés, outre les services d'archives et de bibliothèques dont la mission est de collecter et de conserver ces passés (*via* des cartes postales, des photographies, des documents administratifs, des lettres, des journaux…).

Les textes et les images comptent parmi les traces de certains usages ou pratiques, auxquelles il faut ajouter les résultats d'études archéologiques. Différentes méthodes d'exploration de ces discours sont ici identifiées afin d'expliciter certains des protocoles des sciences humaines et sociales. Le recours à l'Histoire est un atout en matière de gestion des milieux aquatiques que ce soit pour la conduite de diagnostics territoriaux socio-économiques ou encore la mise en oeuvre de projets d'aménagement.

Comment utiliser l'Histoire pour construire des diagnostics territoriaux ?

Étudier différents types de discours

L'évolution des représentations des milieux aquatiques peut être traitée *via* différents types de discours. Les milieux aquatiques donnent naissance à des discours oraux et écrits qui évoluent en fonction des actions et des projets. Ces discours présentent des pratiques, mais aussi des représentations à l'égard de l'environnement et de sa gestion. Ces sources sont à l'intersection entre penser, savoir et action des gestionnaires, des politiques, des riverains et des usagers. Le tableau 1 distingue des natures de matériaux en lien avec le protocole de recueil du discours : préexistent-ils ou sont-ils produits lors de la recherche ?

Tableau 1 *Les discours, un matériau polymorphe*

	Discours existants	Discours sollicités
Discours oraux	Discours généralement publics *via* les médias (radio, télévision), les réunions publiques…	Entretiens libres, semi-directifs ou directif Organisation de table ronde ou de groupes de discussions...
Discours écrits	Textes de nature juridique, politique, fiscale, institutionnelle, médiatique… Photographies (parfois de famille), images, cartes postales…	Enquête par questionnaire Photographies contemporaines d'un paysage identifié par le passé Réflexions à partir de différents *scenarii* décrits *via* des récits…

L'approche historique permet d'apporter des éléments de connaissance sur l'évolution des milieux naturels et sur leur gestion par les sociétés. Les sources sont essentiellement écrites ou iconographiques et disponibles dans des fonds d'archives (Bautier, 1967). En France, on dénombre trois types d'archives institutionnelles : les Archives nationales, départementales et municipales, mais il existe également des fonds d'archives qui appartiennent à des institutions publiques ou privées (Institut national de l'audiovisuel, agences de l'eau, associations, Compagnie nationale du Rhône (CNR)…) ou à des individus.

Les documents relatant l'histoire naturelle et sociale de l'environnement et de ses aménagements sont classés par série dans les archives institutionnelles. Il est possible d'y trouver des textes de loi, les archives des travaux publics et des grands aménagements, des cartes et atlas, les textes administratifs, les rapports de nombreuses administrations, les archives de certaines associations, des articles de presse... Il existe également des archives sonores et audiovisuelles pour les périodes récentes.

Les méthodes de traitement de ces données du passé consistent essentiellement en une critique basée sur une analyse fine de leur contenu, de leurs auteurs et sur leur confrontation. Ainsi, l'Histoire, par l'intermédiaire des archives, apporte des éléments de compréhension sur l'état des milieux aquatiques et leur évolution dans le temps ainsi que sur les modes de gestion et la perception de l'environnement à une époque donnée (cf. Étude de cas sur les bains en Loire et le nautisme à Orléans, page suivante).

Les bains en Loire et le nautisme à Orléans : confronter différents documents d'archives pour retracer une histoire

L'intérêt de confronter les documents d'archives réside dans la diversité de leur source et de leur époque. Explorer et comparer cartes, plans, graphiques, gravures, photographies, tableaux et textes (études techniques, presses, ouvrages, règlements, etc.) dresse, pour tout territoire, à un instant donné, un diagnostic précis de la situation en place, tant sur les plans économique et social qu'environnemental et paysager (Bouni, 2014). Dans une autre mesure, l'exercice aboutit à l'édification de chronologies et de trajectoires paysagères lorsque le travail se focalise sur la diversité de datation des documents. Cette démarche diachronique repère alors les phases de permanences et de changements qui prévalent dans l'histoire d'un territoire, d'un objet d'étude ou d'un aménagement, tout comme les facteurs à l'origine des bornes temporelles identifiées. Dès lors, le recours aux documents d'archives permet non seulement de comprendre et de retracer avec précision l'histoire des milieux aquatiques, mais aussi d'apprécier l'importance des héritages qui en découlent sur les plans culturels et paysagers ainsi que les modalités potentielles de leur patrimonialisation. Dans cette perspective, plusieurs institutions (communes, départements, État) et organismes (bibliothèques, centres culturels, musées...) rendent la démarche possible en mettant leurs collections à disposition, dans le cadre de centres de documentation, et en facilitent même l'accès par la mise en ligne sur Internet de certains documents.

De manière concrète, l'étude des bains de Loire et du nautisme à Orléans illustre l'importance du recours aux documents d'archives au regard de la richesse de leur récente histoire quelque peu oubliée et des enjeux de patrimonialisation qui en découlent (Dournel, 2010, Dournel et Sajaloli, 2012b).

L'avènement des bains en Loire à Orléans à la moitié du XIXe siècle renvoie au contexte général de développement de bains d'utilité publique à l'échelle de la France. La morphologie du fleuve, riche en bancs de sables et en formations insulaires, se prête aisément à cette activité. Bains privés et écoles de natation animent la Loire orléanaise à la Belle Époque (Figure 26).

Figure 26

a © archives municipales d'Orléans (2FI1264)
b © archives municipales d'Orléans (2FI1322)

(a) Bains en Loire et (b) école de natation, quai du Châtelet, à Orléans. La photographie, en plein essor à la Belle Époque, constitue un précieux témoignage des premières formes de bains en Loire et des équipements qui structurent cette pratique.

La Première Guerre mondiale ne met pas un terme à la pratique de la nage ; celle-ci est en effet recommandée pour se préparer physiquement au front. À l'entre-deux-guerres, bains et plages deviennent même l'un des principaux secteurs d'activités de la ville d'Orléans. L'essor du tourisme, avec les congés payés, et la généralisation du transport ferroviaire étendent la clientèle des bains de l'Orléanais à la région parisienne. Ce poids socio-économique conduit les édiles à demander officiellement en 1938 le classement d'Orléans comme station touristique, avec attribution du nom de « Orléans les Bains ». Toutefois, l'irruption de la Seconde Guerre mondiale annihile l'effet de cette demande et met fin à la pratique des bains. Influent également dans les années 1960 le manque de sécurité, le problème de la qualité de l'eau, la généralisation des piscines et des vacances estivales en bord de mer. Les bains en Loire sont proscrits par arrêté municipal du 26 août 1966 (Figure 27). Malgré tout, la pratique n'a cessé de perdurer ponctuellement jusqu'à nos jours.

Figure 27

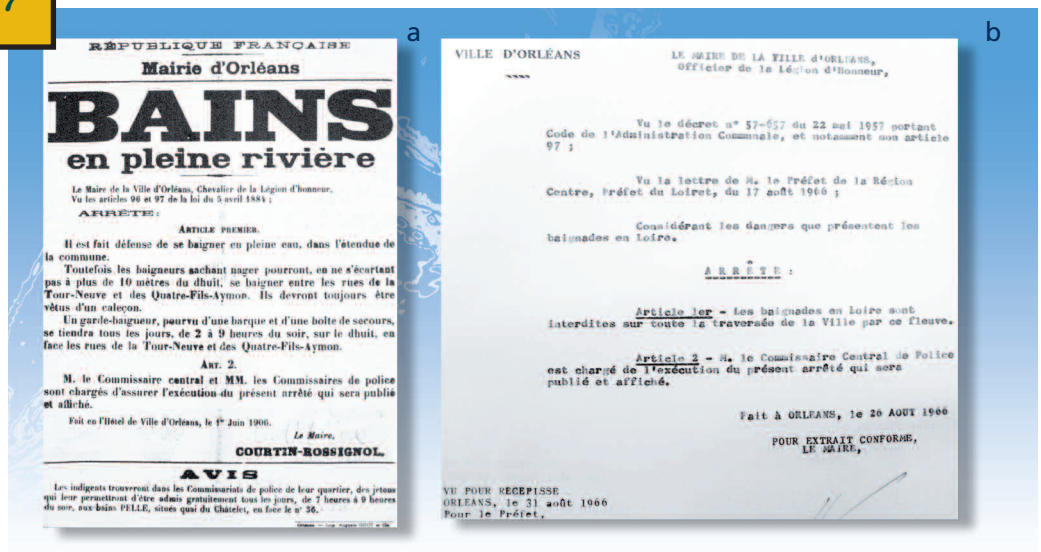

a

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie d'Orléans

BAINS

en pleine rivière

Le Maire de la Ville d'Orléans, Chevalier de la Légion d'honneur,
Vu les articles 96 et 97 de la loi du 5 avril 1884 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Il est fait défense de se baigner en pleine eau, dans l'étendue de la commune.

Toutefois les baigneurs sachant nager pourront, en ne s'écartant pas à plus de 10 mètres du dhuit, se baigner entre les rues de la Tour-Neuve et des Quatre-Fils-Aymon. Ils devront toujours être vêtus d'un caleçon.

Un garde-baigneur, pourvu d'une barque et d'une boîte de secours, se tiendra tous les jours, de 2 à 9 heures du soir, sur le dhuit, en face les rues de la Tour-Neuve et des Quatre-Fils-Aymon.

ART. 2.

M. le Commissaire central et MM. les Commissaires de police sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait en l'Hôtel de Ville d'Orléans, le 1er Juin 1906.

Le Maire,

COURTIN-ROSSIGNOL.

AVIS

Les indigents trouveront dans les Commissariats de police de leur quartier, des jetons qui leur permettront d'être admis gratuitement tous les jours, de 7 heures à 9 heures du soir, aux bains PELLE, situés quai du Châtelet, en face le n° 36.

b

VILLE D'ORLÉANS

LE MAIRE DE LA VILLE d'ORLÉANS,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret n° 57-657 du 22 mai 1957 portant Code de l'Administration Communale, et notamment son article 97 ;

Vu la lettre de M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, du 17 août 1966 ;

Considérant les dangers que présentent les baignades en Loire.

ARRÊTE :

Article 1er - Les baignades en Loire sont interdites sur toute la traversée de la Ville par ce fleuve.

Article 2 - M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à ORLEANS, le 26 AOUT 1966

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

VU POUR RECEPISSE
ORLEANS, le 31 août 1966
Pour le Préfet,

a -b © archives municipales d'Orléans

Structuration, en 1906, puis interdiction, en 1966, des bains en Loire au centre d'Orléans. Les arrêtés municipaux renseignent de précieux éléments factuels sur la structuration des baignades et son contexte réglementaire.

De même, les documents d'archives forment un support d'information incontournable pour retracer l'histoire récente des loisirs nautiques sur la Loire et le Loiret mais aussi pour révéler les enjeux de patrimonialisation qui s'y rattachent. Cette pratique, qui a animé le lit de la Loire selon des temporalités un peu différentes de celles des bains, subsiste encore, renvoie à une importante structure d'usagers (canoë-kayak club d'Orléans, créé en 1916) et se prête aisément à la politique de requalification et d'animation du fleuve. Le nautisme fait même l'identité du Loiret. Cette courte résurgence de Loire, de 11 km de linéaire, présente au XIXe siècle une succession singulière de bassins longilignes, précocement valorisés pour la pratique du canotage. Ces pièces d'eau sont héritées des façonnements hydrauliques conduits par les moines pour tirer parti du pouvoir mécanique de l'eau ; les premières traces écrites qui attestent de l'existence des moulins remontent aux Xe et XIe siècles. On a d'ailleurs compté jusqu'à dix-sept ouvrages hydrauliques, gage d'une économie des eaux courantes qui a été active jusqu'au XVIIIe siècle. Entre temps, la construction de châteaux dès la fin du XVIe siècle amorce la mutation progressive du Loiret, valorisé pour son cadre de vie de qualité et les loisirs. La fréquentation des rives se conforte et se popularise à la Belle Époque. Le fleurissement de guinguettes, de bars-restaurants et de gares à bateaux traduit un net attachement social au milieu fluvial autour de la promenade, de la pêche et du canotage (Figure 28). Émergent dans cette conjoncture la Société nautique du Loiret (en 1882) et plusieurs festivités nautiques, toujours actives dans l'animation de la rivière.

Figure 28

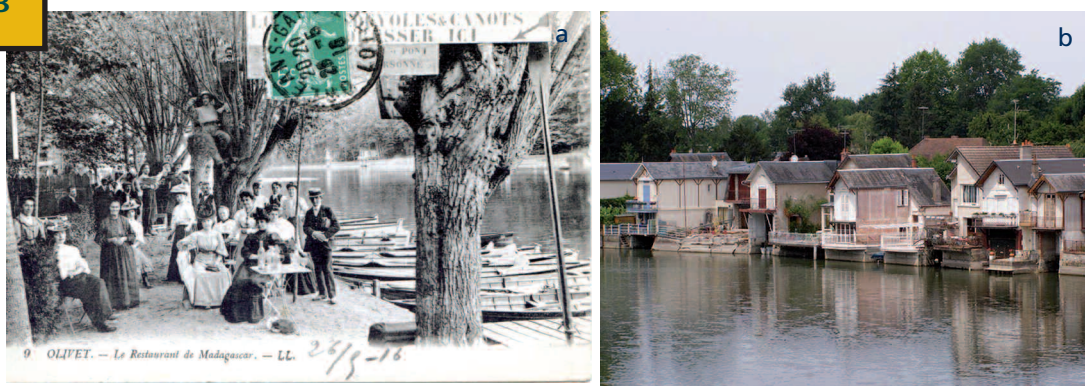

a © Association Coll. M Pillon, Association pour la protection du site du Loiret et de ses affluents
b © S. Dournel, 2011

L'importance du canotage sur le Loiret à la Belle Époque et ses héritages. Au regard de ces deux documents, si la pratique du canotage est aujourd'hui atténuée, elle recouvre de nombreux témoins paysagers, à l'image des petites gares à bateaux transformées en résidences principales.

L'étude des bains de Loire et du nautisme à Orléans met en exergue l'intérêt de recourir aux documents d'archives pour comprendre et retracer l'histoire des milieux aquatiques. Cette méthode qualitative, basée sur la complémentarité des sources en termes de nature et d'époque, permet de raviver la mémoire collective des lieux d'eau, d'apprécier le poids des héritages paysagers et d'affiner leur diagnostic. Par ailleurs, l'exploitation des documents d'archives, iconographiques et textuels, est une entrée en matière porteuse pour guider des acteurs locaux en quête de patrimonialisation des milieux fluviaux humides.

Exposer les évolutions des représentations dans le temps

Les chercheurs en sciences humaines et sociales ont recours à des discours sous la forme de textes et d'images. Ces deux matériaux sont étudiés *via* différentes procédures : certaines sont partagées, d'autres sont spécifiques (Tableau 2).

Tableau 2 *Des pratiques de recherche vis-à-vis des discours*

Méthodes d'analyse mobilisables	Textes	Images
Analyse de données textuelles	X	
Analyse qualitative	X	X
Analyse de contenu	X	X
Observatoires photographiques		X
SIG géohistoriques	X	X

Les techniques partagées par les textes et les images

La lecture flottante ou attentive des documents permet une première approche qualitative des discours (Bardin, 1977). Elle est définie depuis B. Berelson (1952) comme « une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication ». L'analyse de contenu permet « d'apporter des informations sur la dynamique d'une représentation sociale » (Negura, 2006), en synthétisant les différents discours. Des hypothèses doivent être posées soit après cette lecture dans le cadre d'une démarche inductive, c'est-à-dire qui consiste à induire des énoncés généraux à partir d'expériences particulières, soit en amont pour une logique déductive, c'est-à-dire faisant appel à un raisonnement qui va du général au particulier ; une unité de décompte doit être choisie, des catégories sont identifiées, et au sein de ces catégories différents types de modalités peuvent être fixées. Il s'agit ensuite par une lecture attentive d'identifier les modalités présentes ou non au sein de l'unité de discours fixée. L'analyse de contenu étudie les discours en utilisant alors des techniques de quantification. Elle vise à décrire les caractéristiques des messages transmis, par une transformation du discours initialement qualitatif en données quantitatives.

Ainsi, une analyse de contenu sur des images permet de travailler sur des motifs paysagers récurrents, parfois appelés « signes iconiques ». La lecture d'une unité (par exemple une photographie) ne prend alors pas en compte des critères artistiques, mais bien la présence ou l'absence de lieux, d'objets ou de thématiques... Cette méthode

reste influencée par des approches qualitatives, notamment lors de la constitution des catégories, de la mise en place de la grille de lecture, de l'interprétation figurative...

Ce parcours s'appuie sur une base de données qui pourra par la suite être traitée dans le cadre de statistiques univariées (de type présence/absence), bivariées (soulevant des enjeux de cooccurrences lexicales voire de corrélations) ou multivariées (pouvant faciliter la création de typologies). Cette méthode ne demande pas l'acquisition de logiciels : un tableur classique peut très bien se prêter à la sauvegarde des données codées et au calcul statistique. Néanmoins, des logiciels peuvent favoriser l'apprentissage de la méthode. L'analyse de contenu permet alors de mesurer et de comparer différents discours (Comby *et al*., 2012).

Certains chercheurs préfèrent se tourner vers des recherches dites qualitatives. Ces approches postulent la nécessité de travailler au plus près des données recueillies et des sources, sans que le scientifique ne les modifie *via* des comptages. Ces recherches mettent au premier plan le matériau discursif brut notamment *via* l'extraction de citations, mises en contexte ou non. Pour ne pas trahir les dires des acteurs, ces chercheurs tentent d'une part de retranscrire le monde tel qu'il est décrit et vécu et d'autre part de mieux contrôler les impacts de leur subjectivité.

■ Les discours écrits et l'analyse de données textuelles

L'analyse de données textuelles est une procédure mise en œuvre pour explorer les formes graphiques d'un texte à l'échelle du mot, de l'expression, du paragraphe ou du texte. Si l'analyse de contenu fixe des catégories et observe les discours, l'analyse de données textuelles tente de repousser dans le temps ce moment interprétatif pour étudier comment sont mobilisés les mots (nombre d'occurrences, structures de phrases, proximité ou distance entre certains termes, etc.) (Comby *et al*., 2012).

La séquence textuelle est réorganisée pour être quantifiée par des index (une organisation des formes pour repérer où sont situées les occurrences), des concordances (toutes les occurrences d'un mot dans leur contexte immédiat), des partitions (à travers un point de vue unitaire notamment des variables indépendantes telles la date, l'auteur, le thème) et des tables lexicales (qui croisent en lignes les mots utilisés et en colonnes les différentes partitions des discours). Ces dernières peuvent dériver de l'implémentation du codage de l'analyse de contenu et des métadonnées. La valeur correspond aux nombres d'occurrences du mot dans tel ou tel article ou partie du corpus. À partir de cette table, des calculs statistiques ou des analyses de probabilités peuvent être effectués[1] (cf. Étude de cas sur la patrimonialisation des cours d'eau dans la vallée de la Drôme, ci-dessous).

Étude de cas

La patrimonialisation des cours d'eau dans la vallée de la Drôme : les discours de presse, une source pour étudier les changements dans les représentations

Les journaux présentent l'atout d'être publiés avec une fréquence régulière (quotidienne ou hebdomadaire), d'être consultables gratuitement (en bibliothèque, en archives ou en fonds privés) et de donner à voir des textes et des images qui traitent des milieux aquatiques.
Cet exemple procède du dépouillement exhaustif d'un hebdomadaire local *Le Crestois* aux archives départementales de la Drôme à Valence de 1981 à 2008 (Comby *et al*., 2012). 85 articles ont été recueillis qui portent sur la Réserve naturelle nationale des Ramières créée en 1987, visant notamment à la protection d'un secteur en tresse (c'est-à-dire une large zone active que drainent de multiples chenaux et où s'installent parfois des îles) de la basse vallée de la Drôme.
Les objectifs de l'étude étaient de montrer qu'un patrimoine naturel est valorisé par des images et des imaginaires évolutifs dans le temps, notamment entre sa création ou sa mise en place comme ressource territoriale.
De 1981 à 1995, le héron symbolise ces Ramières, alors que le castor devient le plus cité de 1995 à 2008 (Figure 29). Cette lecture est renforcée par le changement de logo de cette Réserve, délaissant l'oiseau au profit d'un castor orange sympathique saluant le visiteur. Le choix d'emblèmes, du héron au castor, témoigne du

1- Il existe une offre de logiciels gratuits (Dtm-Vic, IRAMUEQ, R, TXM) et payants. Pour une synthèse des ressources : http://nombresetmots.ens-lyon.fr/spip.php?rubrique14.

Figure 29

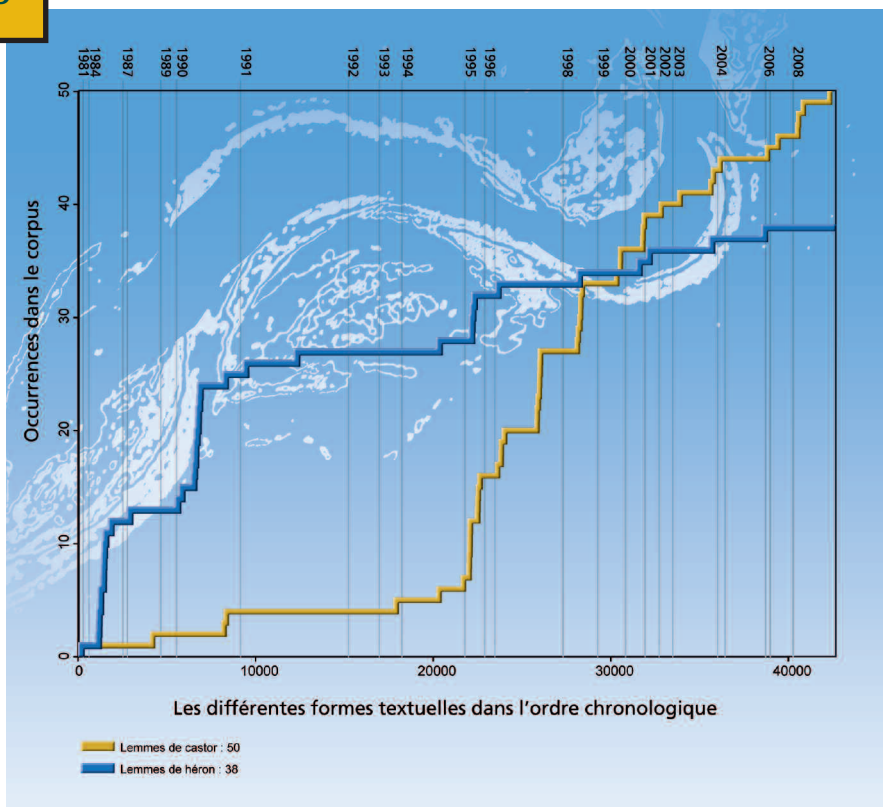

© E. Comby, - Progression issue de TXM

Du héron au castor, les évolutions des animaux de la Réserve naturelle des Ramières de 1981 à 2008 citées dans la presse hebdomadaire locale.

passage d'un espace protégé, mis en lumière par une focale sur une espèce perçue comme menacée, à un lieu davantage orienté vers le développement local, appuyé sur l'attractivité de certains animaux et des choix de marketing territorial.

Une telle approche permet rétrospectivement d'évaluer les lignes de force des éléments communiqués. Mais la constitution de tels corpus peut demander beaucoup de temps. Elle implique de choisir les journaux, les bornes chronologiques de la période, puis de lire les journaux et de sélectionner les articles qui seront transformés *via* un logiciel de reconnaissance de caractère parfois dit OCR. Ensuite, le corpus peut être traité en analyse de contenu et être importé dans un logiciel d'analyse de données textuelles.

■ Les techniques propres aux photographies et aux images

En 1984, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) a mandaté des photographes pour saisir la réalité des paysages de France. La mission, intitulée « La France des années 80 – Paysages photographies » a produit plus de 200 000 photos entre 1984 et 1988, réalisées par vingt-huit photographes financés par l'État. Leurs séries photographiques traitent de sujets divers : les espaces de bureau et de haute technologie (V. Milovanoff), l'exploitation agricole familiale dans la plaine de Mâcon (R. Depardon), la voiture (Y. Guillot).

Un an après la fin de la mission photographique de la DATAR, le Conseil des ministres du 22 novembre 1989 donne naissance à un Observatoire photographique du paysage, outil créé pour rendre compte des transformations du paysage, analyser les facteurs et les acteurs des changements. Concrètement, il s'agit de réaliser un « itinéraire photographique », c'est-à-dire une série de points de vue (des photographies légendées) qui seront reproduites rigoureusement à l'identique, au fil des années (cf. Encart sur les observatoires photographiques, ci-contre). Ces « séries de reconductions » permettent de constater visuellement les évolutions des paysages.

Si la mise en œuvre des premiers observatoires est délicate, elle conduit à la réalisation de plusieurs itinéraires photographiques inscrits dans un territoire et dans le temps. L'ambition initiale étant de couvrir, du moins au plan thématique, les principales dynamiques paysagères du territoire national. Au cours des années 1990, l'observatoire photographique a continué de se développer et inspiré des initiatives dans de nombreux pays. Les différents itinéraires photographiques participent à la constitution d'un riche fonds photographique, archives contemporaines du paysage dont la qualité repose sur la précision des reconductions et sur le professionnalisme des photographes (cf. Étude de cas sur les perceptions des acteurs du Parc naturel régional de la Brenne, page suivante).

Les observatoires photographiques : archiver des regards sur des milieux

En 2008, pour faire face aux variations protéiformes des observatoires, le Bureau des paysages produit une méthode nationale et entreprend un archivage des photos produites depuis 30 ans. L'objectif est de faciliter l'accès à ses archives pour le public. Depuis peu, le fonds photographique est consultable en ligne sur le système d'information documentaire du ministère chargé du développement durable: voir par exemple http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/DGALN_methodeOPP.pdf. Ces épreuves photographiques sont également consultables aux archives nationales sur le site de Fontainebleau et l'ensemble des points de vue de l'Observatoire photographique national du paysage (OPNP) est géoréférencé. Le Bureau des paysages a confirmé la possibilité accordée à de nouveaux itinéraires photographiques d'intégrer l'OPNP, moyennant un respect de la méthodologie proposée. De nombreuses structures ont décliné l'idée de l'observatoire photographique du paysage (Blouin-Gourbilière, 2013). La méthode officielle de 2008 préconise une convention partenariale, des photos réalisées par un photographe, un projet conduit par un comité de pilotage (élus, techniciens, associations et partenaires) et des consignes strictes sur les formats utilisés. Enfin, la position des prises de vue et les produits restitués par le photographe à la maîtrise d'ouvrage sont dûment détaillés. En outre, la méthode officielle comprend des indications sur la gestion de l'itinéraire dans le temps : rythme des reconductions, modifications d'itinéraires, choix techniques... Ces informations sont tellement précises que peu d'itinéraires entrent parfaitement dans le cadre proposé. De nombreuses variations existent, les observatoires peuvent être considérés sous un angle scientifique, artistique, citoyen ou documentaire. Les variantes observées concernent :

- le choix du photographe, il peut s'agir d'un professionnel, mais aussi d'un technicien de la structure, ou de plusieurs personnes se relayant, éventuellement d'habitants ;
- le type de rendu argentique ou numérique ;
- l'absence de carnet de route et de grilles d'analyse (éléments documentant les observatoires de l'OPNP) ;
- l'interactivité souhaitée *via* un site Internet ou des actions participatives ;
- la périodicité des reconductions.

On distingue donc aujourd'hui l'Observatoire photographique du paysage (OPP), qui est le dispositif méthodologique très rigoureux permettant la mise en œuvre d'un itinéraire photographique alimenté par les campagnes de reconduction, l'Observatoire photographique national du paysage (OPNP) qui est le dispositif national intégrant les observatoires réalisés selon la méthodologie de l'Observatoire du paysage du ministère (2008) et enfin, les nombreuses variations d'observatoires du paysage. En 2011, dix-neuf itinéraires officiels ont été labellisés par l'OPNP. Depuis, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie accompagne les démarches mais ne les finance plus.

Les perceptions des acteurs du Parc naturel régional de la Brenne : mise en place d'un observatoire photographique

De 2009 à 2013, le Parc naturel régional de la Brenne a mis en place un observatoire photographique participatif des paysages (Blouin-Gourbilière, 2013). L'objectif était triple : il s'agissait tout d'abord d'interroger les différents acteurs (habitants, visiteurs, professionnels de l'aménagement, élus, techniciens de la structure) sur leur vision du territoire. Dans un second temps, des lieux de dialogue et de médiation étaient mis en place (ateliers, sorties terrain) en mobilisant le support du paysage et l'outil photographique. Enfin, le Parc se dotait d'un outil opérationnel de suivi de gestion de ses paysages, en identifiant les grands enjeux.

Les acteurs interrogés ont été identifiés en réalisant une carte des collèges d'acteurs (Figure 30).

Figure 30

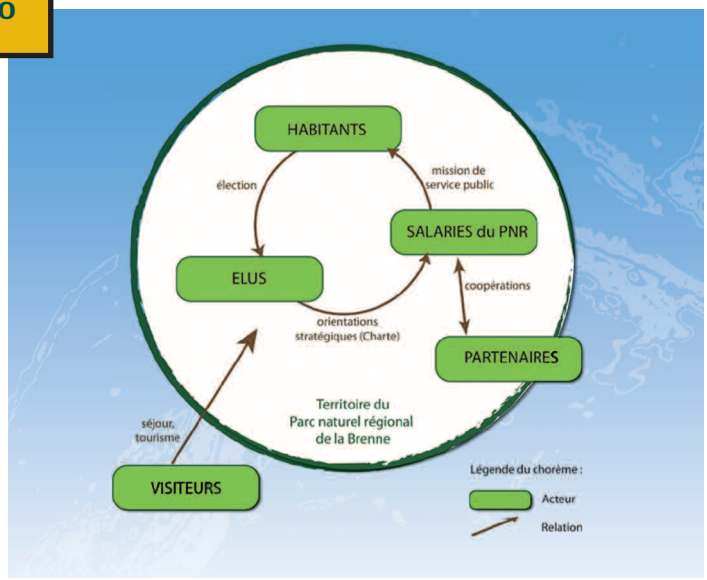

© C. Blouin-Gourbilière, 2013

Carte des collèges d'acteurs dans la mise en place d'un observatoire photographique participatif des paysages (Parc naturel régional de la Brenne).

Concrètement, deux modes de production de points de vue ont été mis en place : deux grands concours photographiques d'une part (un en 2010, un en 2011) (Figure 31), et huit ateliers participatifs d'autre part.

A travers ces deux modes de production, cinq thématiques paysagères ont été interrogées, en réponse à des questionnements territoriaux portant sur les affinités paysagères, les antagonismes paysagers, la question de la patrimonialisation des paysages, les devantures paysagères et la gestion des évolutions du paysage.

Ces thématiques ont été traduites en sept questions concrètes, posées aux différents acteurs : « quel est : le paysage que je préfère ? celui qui me fait honte ? celui que j'aimerais effacer ? que je souhaiterais conserver ? le paysage vitrine de mon territoire ? le paysage dont l'évolution m'inquiète ? le paysage dont je souhaite suivre l'évolution dans le temps ? »

Après 20 mois de collecte, dans le cadre des concours photographiques et des ateliers participatifs, 308 points de vue ont été produits en réponse à ces différentes questions. Un point de vue est composé d'une image et d'un petit texte, rédigé par le photographe, qui le décrit et exprime sa relation au paysage et au territoire.
A partir de ces 308 points de vue, les différents collèges d'acteurs en ont sélectionné 52 de manière participative. Ils constituent l'itinéraire de l'observatoire photographique participatif des paysages du Parc naturel régional de la Brenne, outil de suivi opérationnel des paysages.

La mise en place de l'observatoire photographique a nécessité de définir :

- le choix du photographe : habitants, visiteurs, élus, partenaires de la structure, techniciens du Parc *via* des concours photos ;
- le type de rendu : itinéraire de points de vue (une photographie numérique et un discours l'accompagnant) ;
- le carnet de route : compte-rendu de tous les ateliers, blog, rapport final de présentation ;
- l'interactivité : très forte ;
- la périodicité de reconduction : trimestrielle dans un premier temps, plus espacée à partir de 2013 ;
- les moyens humains : une salariée-doctorante à temps-plein (Convention CIFRE 36 mois) ;
- la durée du projet : décembre 2009 – mars 2013.

Adresse du blog (points de vue, compte-rendu, images…) : http://avuedoeil-pnrb.blogspot.fr/

Figure 31

a -b © PNR de la Brenne, 2010 et 2011

Les concours et ateliers photographiques (2010-2012) du Parc naturel régional de la Brenne, fondements et catalyseurs de l'observatoire photographique participatif des paysages.

L'analyse de l'évolution des paysages et du territoire peut aussi s'appuyer sur des systèmes d'information géographique (SIG) géohistoriques. Ceux-ci permettent de visualiser l'évolution d'un paramètre de façon chronologique, notamment à l'aide de cartes ou de représentations en trois dimensions (bloc-diagramme, carte 3D...) (cf. Encart sur les blocs diagrammes p. 50 et Retour d'expérience « Du côté du Rhône » p. 130).

Un SIGéohistorique est un outil informatique développé à partir de données historiques géoréférençables pouvant être mises en relation à travers un Système d'information géographique (SIG). Il permet de superposer des couches d'informations alphanumériques d'époques différentes sur un territoire donné. Concrètement cet outil tente de répondre à des objectifs opérationnels (suivre l'aménagement du Rhône afin d'adopter les mesures appropriées), scientifiques (comprendre les logiques et temporalité de l'aménagement du Rhône) et pédagogiques (disposer d'un outil pédagogique pour sensibiliser au patrimoine naturel) (Bruyère *et al*., 2009).

Cette approche pose quelques difficultés. Hormis le coût éventuel de certaines données (réduit depuis la mise à disposition de certaines données par l'IGN), l'absence ou les contraintes d'accès à la donnée sont les principaux freins à cette démarche. Lorsque la donnée est présente, il est parfois difficile d'obtenir des informations précises permettant son utilisation (précision des levés, légende des figurés, date…). Souvent, la donnée n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire étudié, induisant des biais.

Lorsque les données sont disponibles, un premier travail consiste à scanner les planches papier anciennes. Ensuite, le géoréférencement est nécessaire pour permettre la superposition cartographique et la comparaison : ce travail est fastidieux, il consiste souvent à repérer des points d'accroche identiques pour les différentes époques. Le travail d'interprétation qui découle de la vision de l'évolution à long terme est particulièrement riche. Il permet :

- de mieux comprendre les conditions actuelles ;
- de réaliser des préconisations sur l'évolution future du paramètre étudié ;
- de relativiser certaines informations au vue de l'évolution du paramètre dans le temps.

La carte devient ainsi le support de l'information et elle sert de base à la discussion. Elle peut susciter des réactions, permettant d'entamer le dialogue. Le couplage d'un SIG géohistorique et de plusieurs autres supports d'information (photographies, rapports relatifs à la construction d'ouvrages, gravures…) permet la réalisation de blocs diagrammes synthétisant l'information en 3D (cf. Étude de cas sur l'évolution du paysage du Rhône depuis cent cinquante ans, ci-dessous).

Étude de cas

L'évolution du paysage du Rhône depuis cent cinquante ans : utilisation de blocs diagrammes historiques dans le cadre du schéma directeur de réactivation de la dynamique du fleuve

Différents supports ont été mobilisés (Gaydou *et al.*, 2012) (Figure 32) :

- l'Atlas des Ponts et Chaussées de 1860 (cartographie de l'ensemble du Rhône de Genève à la mer en noir et blanc, échelle 1/10000ème). C'est une chance d'avoir ce document homogène sur tout le Rhône, à une époque où le Rhône s'écoulait en plusieurs bras et où le transit de sédiments était important ;
- tous les plans permettant de localiser les différentes générations d'ouvrages (Plans Branciards, réalisés en 1910, à l'échelle 1/10000ème, de Lyon à la mer ; Plans avant travaux levés par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) précédent l'installation des ouvrages hydroélectriques) ;
- des photographies aériennes anciennes (campagnes de l'Institut Géographique national réalisées entre 1946 et 1961) afin d'être en mesure de visualiser l'impact des aménagements réalisés pour la navigation entre 1880 et 1920. Ces données sont facilement accessibles pour les chercheurs depuis la mise à disposition des sources par l'IGN ;
- des cartes postales anciennes (collection Dürrenmatt) consultables à la Maison du Fleuve Rhône (n.d.) :
- les orthophotos actuelles (source IGN) ;
- toutes les données disponibles en ligne type Google Earth.

A partir de ces sources, la première étape a consisté à cartographier à l'aide d'un logiciel SIG l'évolution diachronique des aménagements et de l'occupation du sol en 1860, de 1880 à 1920, en 1946-1961 (période post aménagements navigation et pré-aménagements de la Compagnie nationale du Rhône) et en 2006 (période actuelle). Cela a permis de connaître l'évolution des aménagements sur le Rhône et de visualiser leurs impacts sur l'occupation du sol, et de fait sur le paysage.

La deuxième étape est un travail de terrain, descente en canoë et entretiens avec les riverains. L'analyse des photographies prises depuis les berges à travers une grille a permis de distinguer différentes unités paysagères. Les prises de vue depuis les belvédères ont permis de mettre en lumière la structure du paysage (corridor, unités denses).

Les paysages du Rhône, cent cinquante ans d'évolutions.
a © Collection Dürrenmatt, MDFR
b © Collection Dürrenmatt, MDFR
c © Photo aérienne du Rhône à Beauchastel en 1954 (IGN)
d © Gaydou, 2008
e © Premières images du site pilote, rive gauche en amont du pont de Pont-Saint-Esprit (CNR, 2010)

Figure 32

1860 : un paysage de tresses

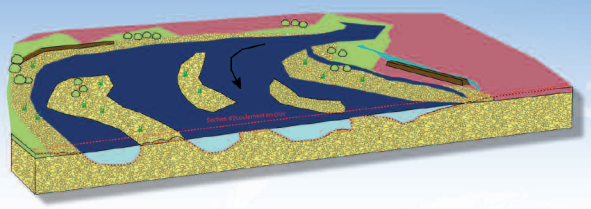

Les crues étaient fréquentes et l'eau était omniprésente. Les bancs de galets étaient utilisés pour le pâturage, le reste de la plaine était fréquemment inondé. Les habitations se concentraient sur les hauteurs. Lorsque ce n'était pas possible, les maisons étaient adaptées et des digues cassaient les courants de façon à ce que la crue soit moins destructrice.

a

1880 - 1920 : le Rhône aménagé pour la navigation

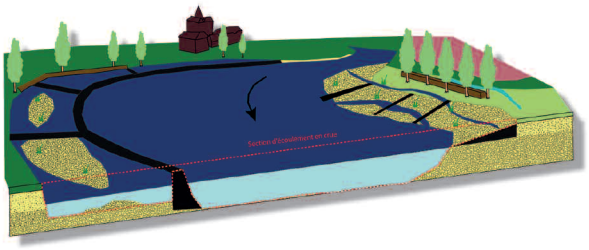

La majorité des marchandises transite par voie d'eau. C'est l'époque du halage. Les ports et les villages de mariniers sont animés. Le fleuve est aménagé de façon systématique par un système de digues basses qui permet de fixer les seuils dangereux et d'approfondir le fleuve, augmentant la période navigable de 170 à 355 jours par an. Le paysage commence sa mutation, à de multiples chenaux succède un chenal unique calibré, les bancs mobiles sont fixés. A un paysage fluctuant, succède un paysage figé.

b

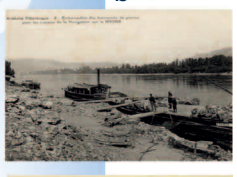

1946-1961 : Pré-aménagements hydro-électriques de la Compagnie nationale du Rhône

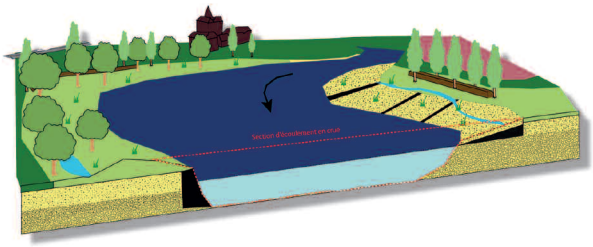

La construction des voies de chemin de fer concurrence rapidement la voie d'eau. Les digues sont obsolètes mais continuent de piéger des sédiments. Petit à petit, de nouveaux espaces se créent. La forêt alluviale vient coloniser ces milieux de moins en moins soumis aux crues. Elle forme une barrière limitant l'accès au fleuve. L'eau disparait progressivement du paysage et les riverains s'installent de plus en plus près du fleuve, oubliant l'inondation.

c

Aujourd'hui : Post-aménagements de la Compagnie nationale du Rhône

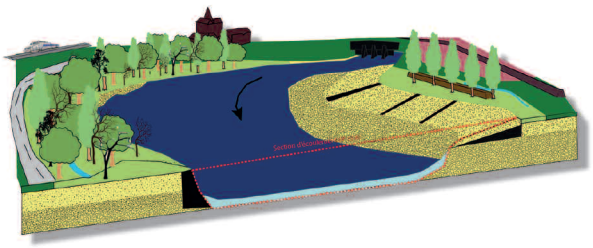

La mise en place des aménagements hydroélectriques crée une barrière supplémentaire limitant l'accès au fleuve. Le paysage de l'eau diminue encore puisqu'il ne transite plus qu'un débit réservé dans les tronçons court-circuités. Les riverains se considèrent, à tort, protégés par la dérivation du débit. La plaine alluviale est de plus en plus aménagée. Les marges alluviales boisées sont le support de nouvelles activités, parfois le seul espace de nature, dans une plaine alluviale urbanisée.

d

Demain ?

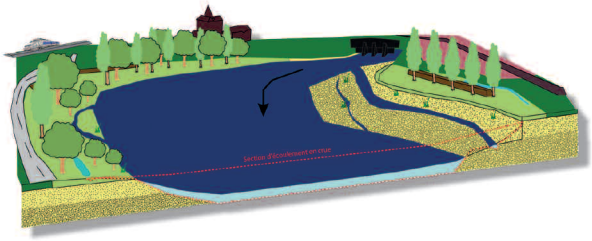

Un projet de démantèlement des anciennes digues de navigation est en cours. Il vise à rendre au fleuve certains des espaces sédimentés. Il permettrait d'augmenter la présence de l'eau dans le paysage. Ce projet se heurte à la vulnérabilité des activités développées sur ces espaces au fur et à mesure de l' « oubli » du risque inondation. Il est également limité par l'attachement des riverains à ces milieux et la patrimonialisation des ouvrages en pierre.

e

© P. Gaydou, 2012

Quel est l'apport de l'Histoire pour les projets et les aménagements ?

Les milieux aquatiques stimulent de nombreux projets d'aménagement pour des territoires en quête de développement voire de « développement durable ». Les élus locaux font à la fois le constat d'espaces marginalisés voire dépréciés, mais aussi à grande valeur patrimoniale qu'elle soit naturelle (du fait d'une diversité de la faune, de la flore et des écosystèmes) ou culturelle et identitaire (ces milieux étant le fruit de rapports pluriséculaires complexes entre les sociétés et leur environnement).

Il ressort de ces rapports historiques des milieux aquatiques pourtant profondement remodelés, un fort gradient de naturalité et une biodiversité élévée. Sensibilisés à cette richesse, les acteurs urbains mobilisent l'histoire pour donner du sens à leur projet. Les cours d'eau et les zones humides, chargés en héritages culturels et paysagers singuliers, sont avant tout propices à de multiples formes de patrimonialisation.

L'histoire utilisée pour construire, légitimer ou justifier des projets

L'histoire est mobilisée par les acteurs pour favoriser la mise en place d'aménagements. Elle permet de construire les projets en donnant des indications sur des périmètres spatiaux envisageables, des acteurs mobilisables, des mannes économiques possibles ou des références socio-culturelles appropriées… (cf. Étude de cas sur les reconquêtes du Rhône lyonnais ou le retour des Guinguettes, ci-dessous). Elle permet de légitimer ou de justifier des projets, en présentant un temps différent de l'actuel où les sociétés vivaient autrement avec leurs milieux aquatiques (Bouni, 2014).

Étude de cas

Les reconquêtes du Rhône lyonnais ou le retour des Guinguettes : un exemple d'étude de la presse locale

Pour faire accepter les projets de reconquêtes fluvio-urbaines, la municipalité lyonnaise crée des événements festifs qui légitiment les acteurs en place et par extension les décisions qu'ils prennent (Gravari-Barbas et Jacquot, 2007). La fête comme événement permet de changer le regard porté sur un lieu, de modifier ponctuellement cet espace et de créer une liesse autour de ce nouveau visage (Comby, 2013).
En 2003, en 2004 et en 2005, se déroule l'évènement appelé « Quai des Guinguettes », sur les bas-ports du Rhône qui pour l'occasion sont vidés des voitures. En effet, les berges du Rhône accueillaient alors un parking, un centre technique automobile ou une autoberge. La première édition, du 11 au 14 juillet 2003, revêt un caractère expérimental rendu possible par le passage du Tour de France : deux événements se superposent alors pour justifier une interdiction de stationnement. Une dizaine de guinguettes et quelques péniches s'égrènent le long du quai : 25 000 lyonnais au minimum se pressent chaque soir sur les Berges. En 2004, suite au succès de 2003, la durée de « Quai des Guinguettes » augmente (pour durer onze jours), comme le nombre d'animations (vingt-huit guinguettes). Malgré la réussite de 2004, l'événement ne devait pas être reconduit à cause des travaux annoncés pour 2005. Ces derniers décalés, la fête se poursuit en 2005 avec la dernière édition : du 8 au 17 juillet 2005, un million et demi de visiteurs se pressent à la fête.

L'éphémère est aussi mobilisé pour faire connaître le projet urbain Confluence : « À la Confluence on y danse », en juin 2010, défini par *Le Progrès*, journal local, comme « Le Quai des Guinguettes version Confluence : acte 1 » (*Le Progrès*, 25/06/2010). L'espace devient sensoriel entre musique, danse et ressourcement. Ainsi, l'événement fait renaître des images des rives perdues avec l'ère du « tout automobile » et le déclin industriel. Lieux éphémères de fête et de convivialité, ils scellent le lien social et légitiment le nouvel avenir des berges (Figure 33).

Figure 33

a -b © B. Morandi - 2013

Les berges du Rhône dans leur quotidien.

Les actions et les instants festifs apparaissent comme un hors quotidien, le quotidien étant bercé par les voitures, les bruits de la ville et les pollutions historiques. Cette nouveauté mêle les traditions (la réutilisation du terme de guinguettes, le retour des espaces récréatifs comme les boulodromes ou la reconstruction du grouillement présent sur les rives du début du XXe siècle) et les nouveautés (les personnalités et le public se pressent dans ce lieu où il faut être vu et où toutes les entreprises doivent être présentes, les aménagements et le design des berges sont tout-à-fait contemporains).

Le recours à l'histoire pour orienter la réflexion des acteurs urbains et coordonner le contenu de leur action

Le concept de requalification caractérise et éclaire l'essence patrimoniale et conjoncturelle de cette initiative récente et expérimentale qui coordonne l'urbanisme et guide l'aménagement des territoires (Dournel, 2010). La démarche n'est pas pour autant aisée au regard de la diversité et de la complexité des héritages en place, de la méthodologie que requiert le recours à l'histoire, de la valorisation des savoirs en termes de communication et de mise en œuvre des projets (cf. Étude de cas sur la reconquête du patrimoine ligérien, page suivante).

La reconquête du patrimoine ligérien : étude dans le cadre du projet « Loire trame verte »

Le projet « Loire trame verte », attaché à la reconquête du patrimoine ligérien dans l'agglomération orléanaise, en est un exemple probant (Dournel, 2010). En 2002, les élus de la communauté d'agglomération « Orléans Val de Loire » définissent le projet « Loire trame verte » comme l'un des six volets majeurs de la politique intercommunale. Quatre éléments interdépendants ont conduit les élus à requalifier l'axe ligérien :

- l'inscription en 2000 du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de paysage culturel évolutif et vivant ;
- le diagnostic de situations d'oubli et de déclassement de paysages aquatiques ;
- la volonté de renouer avec l'image de « fleuve royal » associée au passé prestigieux de la navigation ligérienne ;
- la quête de cohérence territoriale et de rayonnement d'une agglomération marquée par l'étalement urbain, située à l'ombre de Paris.

La dynamique de patrimonialisation des paysages fluviaux est alors instituée dans le projet. La Loire, le Loiret et le canal d'Orléans concentrent l'essentiel des actions et dessinent les trois axes structurants de la politique publique (Figure 34). Le but est d'en faire des espaces de partage à travers un travail sur l'accessibilité et la promotion des loisirs de plein air.

Figure 34

© Orléans Val de Loire (2002), modifié par S. Dournel (2010)

Le projet Loire trame verte de A à Z.

Dans les faits, le recours à l'histoire oriente la réflexion des acteurs urbains, légitime leur stratégie de requalification et coordonne le contenu de leur action. Les aménagements conduits par leurs soins sur les quais de Loire et le canal latéral visent à faire revivre le port historique d'Orléans. En effet, le front urbain surplombe l'un des premiers et des plus grands quais hippomobiles inclinés du Val de Loire, témoin direct d'une valorisation quasi exclusive du fleuve à des fins de navigation commerciale, malgré l'instabilité de son lit. L'arrivée du chemin de fer en 1843 plonge ensuite le port dans l'oubli (Dournel *et al*., 2011). La mise en fonction d'un canal latéral en 1920, reliant les quais d'Orléans au débouché en Loire du canal éponyme (5,5 kilomètres en amont) qui assure la connexion à la Seine, est bien trop tardive et inadaptée pour corriger cette tendance irrévocable. La structuration de la morphologie urbaine contemporaine autour des axes routiers et ferroviaires transversaux au fleuve atteste aussi de la disparition de l'économie fluviale.
Forts de leur intention de requalifier les milieux aquatiques, les élus orléanais doivent composer avec des quais dégradés, transformés depuis quelques décennies en parking anarchique, et avec un canal latéral peu visible dans le paysage à cause du recouvrement de son écluse en 1963 et du remblaiement de ses mille derniers mètres. Sensibilisés à la valeur de ces héritages, les acteurs urbains engagent le retrait de l'emprise de la voiture puis la réhabilitation et l'ouverture des quais aux piétons et aux cyclistes en 2006-2007. Mais la démarche patrimoniale va plus loin en mobilisant l'histoire de la navigation à des fins touristico-ludiques inédites. En témoignent la construction d'un ponton pour accoster des bateaux légers et traditionnels, la reconstitution d'un bateau à vapeur de 1837 et d'un bateau-lavoir du début du XXe siècle aménagés en bars-restaurants, la restauration et le curage du canal latéral, la remise en état de son écluse de sortie en Loire, la construction d'une capitainerie, etc. En témoignent aussi les organisations biannuelles du Festival de Loire, à l'initiative d'Orléans Val de Loire depuis 2003, et de la Caravane de Loire, à l'initiative du conseil général du Loiret depuis 2004. La première manifestation, qui a attiré 500 000 visiteurs à chacune de trois dernières éditions, fait revivre les heures de gloire de la marine fluviale à Orléans quasiment le temps d'une semaine en valorisant plus de 200 bateaux traditionnels reconstitués et en mettant en scène le savoir-faire des mariniers (Figure 35). La seconde manifestation, moins événementielle mais diffusée à l'échelle du département, renoue avec les traditionnelles caravanes marchandes.

Figure 35

a -b © S. Dournel, 2007 et 2008

La navigation ligérienne patrimonialisée : batellerie, quais et canal latéral (le Festival de Loire 2007 et la Caravane de Loire 2008).

Le passé navigable de la Loire mobilisé par les acteurs urbains légitime ainsi le contenu du projet Loire trame verte et stimule même le redéveloppement de liens socioculturels entre la ville et son fleuve. Toutefois, cette lecture historique de la Loire orléanaise s'avère incomplète car elle écarte inconsciemment son récent passé, structuré autour des bains en Loire et du nautisme. Les aménagements du projet Loire trame verte requalifient les ouvrages d'art associés à la navigation, les bassins du Loiret, les moulins et les châteaux rivulaires, promeuvent l'usage de la promenade mais n'associent pas les pratiques de la pêche et du nautisme, oublient le passé populaire et festif des guinguettes et des bains. La valorisation de ces éléments est pourtant opportune pour des élus sensibilisés à la patrimonialisation et à la redynamisation des milieux ligériens. Les panneaux pédagogiques sur l'histoire de ces pratiques ludiques, présentés aux dernières éditions du Festival de Loire, et les expositions qui y ont été consacrées en parallèle attestent d'une prise de conscience naissante de leurs héritages par les responsables de la ville d'Orléans. Mais encore faut-il réemployer l'histoire de ces formes de loisirs pionnières dans le contenu des aménagements urbains, voire réactiver les activités subsistantes en phase avec le contexte juridico-administratif complexe.

L'étude de cas orléanaise montre l'importance du recours à l'histoire dans le contenu du projet d'agglomération et la patrimonialisation des milieux aquatiques qui y est associée. Toutefois, la démarche est inégale dans le temps, tout particulièrement à l'époque contemporaine où résident pourtant d'importants enjeux en termes d'identité des lieux d'eau et de préconisations d'aménagements et d'animations utiles aux acteurs locaux face aux défis de la requalification et de la gestion intégrée des milieux (Figure 36).

La mobilisation de l'histoire est nécessaire au regard des problématiques de perception et de gestion des milieux aquatiques. L'étude des projets de requalification montre la sensibilisation des acteurs urbains pour le recours au temps, lequel peut être soutenu par les sciences humaines et sociales pour engager des projets d'aménagement coordonnés et intégrés à la réalité des milieux aquatiques. La dynamique de patrimonialisation est en effet inconsciemment gage de simplifications et de recoupements historiques pouvant aller à l'encontre du fonctionnement des cours d'eau et de leur identité, voire générer des conflits entre usages et pratiques en place et soutenus par les projets.

Figure 36

a, b © B. Morandi, 2014
c © C. Forst - Onema

Les projets de requalification des environnements aquatiques au coeur des villes s'intègrent aujourd'hui souvent aux politiques d'aménagement urbain. Les apports de l'histoire sont souvent au centre de ces démarches. La promenade des berges de Saône à Lyon (a et b) et l'aménagement du Parc de la Seille à Metz (c) en sont deux exemples.

Pour quelles problématiques de gestion peut-on mobiliser l'Histoire ?

Héritages et patrimoines liés aux milieux aquatiques

Depuis l'apparition du mot patrimoine dans les années 1960 dans la sphère administrative (Desvallées, 1995), puis sa reconnaissance en 1972 par l'Unesco, au travers de la Convention pour la protection du patrimoine culturel mondial, ou encore en 1980, désignée « année du patrimoine », les sondages, les analyses sociologiques, les rapports officiels témoignent tous d'un intérêt grandissant pour le patrimoine. Mais encore faut-il s'entendre sur cette notion (Rivière-Honegger, 1995 ; Dournel, 2010). S'interroger sur l'idée de patrimoine, c'est considérer comment elle naît de tous les rapports à l'environnement, aux autres, aux objets, au temps et à l'espace. Comme le remarque P. Nora « Le mot en fait est devenu trompeur. Il y a désormais une multiplicité de patrimoines qui posent, chacun, leurs problèmes particuliers » (De Roux, 1994, p. 2). Selon l'auteur, il ne s'agit pas d'une extension de ses objets mais d'un changement de statut. « On est passé d'un patrimoine matériel à un patrimoine immatériel, d'un patrimoine à caractère historique à un patrimoine à caractère mémoriel, d'un patrimoine de type national à un patrimoine de type social ». L'idée de biens matériels et intellectuels hérités par une communauté complète alors la valeur générale. Ainsi définie, la notion de patrimoine se situe à l'intersection d'éléments environnementaux hérités du passé et de nouvelles constructions signifiantes (Jeudy, 1990). Elle s'inscrit dans la continuité de la notion culturelle et juridique de monument historique (Choay, 1988). Dès lors, les milieux aquatiques acquièrent une valeur patrimoniale sur les plans paysager et naturel, témoins de l'évolution sémantique de la notion de patrimoine.

« Jusqu'au XIXe siècle, la notion de patrimoine paysager n'existe pas » (Pitte, 1983, p. 96). Il en est tout autrement dans les années 1990 : « le patrimoine tend désormais à englober les legs de l'histoire et les dons du sol, littératures et paysages, espaces et traditions, dans une même enveloppe rassurante, où l'on respire la chaleur possible de la longue durée » (Chastel, 1986 *in* De Roux, 1994, p. 2). À ce sujet, rappelons en France la portée de la loi de 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique légendaire ou pittoresque, ainsi que celle de la loi de 1993 pour la protection et la mise en valeur des paysages. Les paysages sont aujourd'hui perçus comme enjeu de développement et comme patrimoine. Il incombe alors à la société un rôle de conservation, il s'agit de transmettre les paysages comme les milieux en héritage dans leur variété et leur richesse aux générations futures en lien avec les positions éthiques du développement durable. La question des finalités se pose. F. Choay rappelle ainsi que la mise en valeur, « locution clé » dans ce débat, renvoie aux valeurs du patrimoine qu'il s'agit de faire reconnaître mais qu'elle contient aussi la notion de plus-value. « Plus-value d'intérêt, d'agrément, de beauté, certes. Mais aussi plus-value d'attractivité, dont il est inutile de souligner les connotations économiques » (Choay, 1988, p. 164.). Le champ patrimonial oscille indéniablement entre le respect que l'on doit à un bien collectif et le désir de sa rentabilité.

Tout aussi récente, « la notion de patrimoine naturel apparaît véritablement en 1967 dans les textes réglementaires relatifs à la création des parcs naturels régionaux français » (Héritier, 2013, p. 5). La Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, tenue à Stockholm en 1972 , la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, tenue à Paris la même année par la Conférence générale de l'Unesco (Desvallées, 1995) et, à l'échelle nationale, la loi de 1976 relative à la protection de la nature médiatisent la notion. Dès lors, tous les milieux dotés d'une biodiversité élevée sur les plans faunistique et floristique, parmi lesquels les cours d'eau et les zones humides, acquièrent une valeur intrinsèque au regard de la société mais qui dépend moins de la notion du temps, à l'image des autres valeurs patrimoniales. En outre, l'eau, reconnue « patrimoine commun de la nation » par la loi sur l'eau de 1992 (Figure 37) conforte indirectement la valeur patrimoniale naturelle des milieux aquatiques (Ghiotti, 2009). Au même titre que le patrimoine paysager, la société a un devoir de protection des éléments de patrimoine naturel vis-à-vis des générations futures, ce que conforte le concept de « développement durable ».

Figure 37

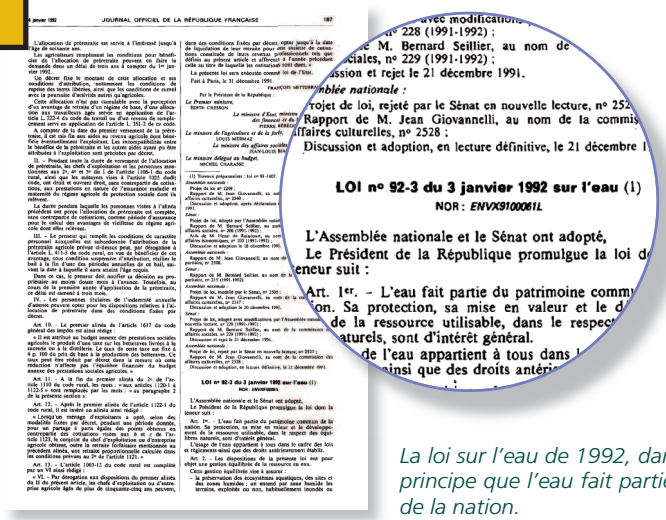

La loi sur l'eau de 1992, dans son article 1er, arrête le principe que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation.

Le patrimoine paysager et le patrimoine naturel ne sont que deux formes de reconnaissances patrimoniales faites aux milieux aquatiques auxquelles on peut ajouter celles de patrimoine rural, de patrimoine culturel, de patrimoine urbain, de patrimoine industriel etc. Cette reconnaissance patrimoniale, acquise par la diversification spatiale et thématique de la notion (Garat *et al*., 2005), comporte néanmoins trois travers : le tout patrimoine, la muséification et la réécriture de l'histoire (Neyret, 2004 ; Mercier, 1998). Cependant, le patrimoine est rassembleur : il est porteur de sens, d'identité territoriale et de projet. Selon E. Bonerandi (2005, p. 92-93), « la démarche patrimoniale consiste à construire une image forte et simplifiée d'un passé commun à un groupe. Cette image se doit d'assurer la cohésion des membres du groupe dans le temps (en renforçant la liaison passé-présent-avenir et la fonction de transmission) et dans l'espace (en structurant durablement un territoire) ». La notion de patrimonialisation caractérise cette démarche : « La patrimonialisation, invention des conservateurs, (à entendre dans tous ses sens), soutenus par des gestionnaires et conseillés par des anthropologues, est ce processus par lequel un collectif humain cherche à conserver en l'état le passé, ou à le ressaisir afin de le mettre en collection, autrement dit en évidence » (Dibie, 2006, p. 101, cité par N. Heinich, 2009, p. 19). La « fonction patrimoniale » est soutenue par des valeurs : la pérennité, l'authenticité, l'ancienneté, la rareté, la significativité et la beauté qu'elle soit artistique ou naturelle (Heinich, 2009, p. 257-260). Autrement dit, la patrimonialisation est une forme d'appropriation d'un espace qui suscite des choix parmi les héritages en place, appelant des formes de marquage et des éléments de lecture sur un lieu, un objet ou un élément. Projet collectif, la patrimonialisation renvoie aux notions de requalification, de revalorisation et de restauration des milieux aquatiques, chargées de systèmes de valeurs et de repères juridiques. Se pose alors la question de ce que l'on cherche à transmettre et à révéler. C'est là un problème de fond pour les cours d'eau et les zones humides. Le fonctionnement complexe de ces espaces dépend d'éléments sociétaux et physiques, caractéristiques de la notion d'hybridation de l'environnement développée par C. et G. Bertrand (1992). Par conséquent, la prise en compte des héritages dans leur

transversalité est déterminante dans toute politique de patrimonialisation des milieux aquatiques. Aux lectures spécifiques des patrimoines naturel et culturel apparaît la notion de patrimoine insécable (Serna, 2013).

Une meilleure définition des patrimoines pour mieux envisager les modalités de valorisation et de transmission

Les milieux aquatiques sont susceptibles de faire l'objet de valeurs aux yeux d'un individu ou d'un groupe. Ces valeurs sont définies comme autant de qualités perçues vis-à-vis d'un objet culturel ou d'un site (Avrami, 2000). On parle de « valeurs culturelles » dès lors qu'elles sont partagées par un groupe ou une communauté. L'existence de ces valeurs culturelles, et par conséquent, d'une signification culturelle associée aux environnements, est à l'origine de ce que l'on appelle patrimoines, ces biens communs qu'il convient de protéger ou de conserver pour être transmis aux générations futures. La gestion de ces patrimoines suppose donc d'avoir une meilleure connaissance des valeurs associées aux différents environnements, et de la manière dont les valeurs sont transmises au sein du groupe (cf. Retour d'expérience, « Du côté du Furan » p.134).

Mieux connaître l'histoire permet de mieux gérer les « patrimoines naturels ». Cela permet en particulier d'identifier quels environnements constituent, à l'échelle sociale, des patrimoines, et de définir les priorités de d'action. Les gestionnaires peuvent envisager à ce sujet une double démarche. A partir des significations culturelles historiquement associées aux environnements, ils peuvent :

- définir les milieux sur lesquels il faudrait agir de manière prioritaire d'un point de vue social (projet de préservation, de conservation ou de restauration) ;
- mettre en place des stratégies pour accompagner la transmission des valeurs socio-culturelles liées aux environnements (Figure 38). En effet, en l'absence d'une transmission de ces valeurs, les générations futures sont susceptibles de faire preuve d'un désintérêt envers leur préservation, conservation ou restauration.

Préserver les milieux aquatiques relève de la mission des gestionnaires d'espaces naturels. Mais cet enjeu n'aura de résonnance sociale qu'à condition d'entretenir la signification culturelle relative à ces milieux. Ce constat n'est pas nouveau. Les gestionnaires l'ont déjà bien compris et intégré à leurs pratiques : l'installation de panneaux d'information sur les usages locaux relatifs à la rivière (par exemple, le chemin d'éco-interprétation sur la rivière d'Ain à Châtillon-la-Palud) ou encore la création de musées retraçant l'histoire environnementale et sociale de la rivière (comme le musée Escale Haut-Rhône) sont autant d'exemples montrant l'implication des acteurs de l'eau pour favoriser la transmission patrimoniale des environnements naturels.

Figure 38

© S. De Carrara 2013

Exemple d'un panneau d'information à l'attention des promeneurs rappelant l'histoire de la chasse sur les étangs de la Dombes (Ain). Ce panneau participe ainsi à la patrimonialisation de l'activité et insiste sur l'importance de sa transmission en termes de préservation présente et future des milieux naturels.

Les recherches sur les perceptions et les représentations peuvent accompagner les gestionnaires dans cette démarche :

- d'une part, elles peuvent contribuer à caractériser avec rigueur quelles étaient les valeurs associées à un environnement naturel en fonction de différentes périodes, et quels en sont aujourd'hui les héritages au sein de la mémoire collective. Ainsi, la réalisation du musée du Haut-Rhône, mentionnée plus haut, a pu se faire grâce à une sollicitation importante des scientifiques pour la définition du contenu des expositions (historiens, anthropologues, géographes, archéologues…) ;
- d'autre part, elles peuvent apporter des éléments de compréhension sur les facteurs et les mécanismes qui favorisent la transmission patrimoniale d'une génération à l'autre (Cottet, 2010). Ainsi, sur la rivière d'Ain, vient d'être initié un travail de recherche visant à caractériser, par des entretiens semi-directifs, les valeurs associées aux environnements de bras morts par les anciennes (personnes âgées) et par les nouvelles (jeunes adultes) générations. L'objectif est de mieux comprendre dans quelle mesure ces valeurs sont transmises et d'identifier les facteurs facilitant ou entravant la transmission de ces valeurs. De telles connaissances permettraient, à terme, d'adapter les stratégies de gestion, voire d'en inventer de nouvelles, de manière à favoriser la transmission inter-générationnelle des patrimoines.

Des apports sur la connaissance du passé pour mieux gérer les risques contemporains

Dans le domaine de la gestion environnementale, les risques occupent une place importante ne serait-ce que par l'ampleur des territoires qu'ils menacent. Réaliser un historique de la gestion des risques sur un territoire permet d'interroger l'évolution de la vulnérabilité et de l'adaptabilité des populations soumises à des dangers. Le recours à l'histoire permet de mieux comprendre les spécificités de l'époque actuelle.

Les grandes catastrophes ont donné naissance à de nouveaux dispositifs pour tenter de mieux les anticiper et de limiter leurs impacts futurs. La législation se compose d'une série de dispositions législatives et réglementaires qui se sont succédées dans le temps, souvent en réponse à une catastrophe. La compétence Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi) a, par exemple, été créée suite aux inondations récentes (Loupsans, 2014).

Ainsi, les grandes inondations en France aux XIXe et XXe siècles ont généralement été suivies de nouveaux dispositifs pour mieux les gérer. La législation sur le risque touche différents degrés d'actions : prévention, protection des biens et des individus, planification et gestion de crise. Le terme de mesures « non structurelles » sert à désigner tous les types d'actions qui ne relèvent pas de travaux de génie civil (Valy, 2010). Cette nouvelle approche fondée sur la reconnaissance du risque vise à contrôler l'occupation et l'usage du sol. Elle cherche à modifier les pratiques (en termes d'utilisation et d'usage du sol), les enjeux exposés (en nombre et en vulnérabilité) et à répartir les coûts supportés.

Compte tenu du caractère inéluctable des catastrophes, la gestion du risque revient en partie à une volonté de réduire la vulnérabilité de l'existant, populations comme biens matériels. Cette mitigation, c'est-à-dire le déploiement de moyens et de mesures mises en place pour atténuer les effets négatifs liés au risque, découle d'une responsabilité conjointe entre autorités et particuliers. Les actions individuelles sont en effet mises en avant dans le processus de réduction des conséquences d'une catastrophe, par l'intermédiaire de la Loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 (Loi n° 2004-811 du 13 août 2004), ainsi que dans le cadre des Plans communaux de sauvegarde (PCS) et, surtout, des Plans familiaux de mise en sûreté (PFMS). Les études historiques permettent de réaliser des retours d'expérience sur la gestion de crises (cf. Étude de cas sur les perceptions des inondations dans le Bas Rhône, ci-contre). Elles sont susceptibles d'identifier certains facteurs ayant contribué positivement ou négativement à la gestion d'une crise d'origine naturelle. Elles peuvent éclairer les gestionnaires sur les mesures à prendre ou les dispositifs sociaux à développer pour mettre en place des stratégies efficaces d'organisation sociale lors de catastrophes (cf. Retour d'expérience, « Du côté du bassin du Calavon-Coulon » p. 138).

Les perceptions des inondations dans le Bas Rhône : exemple d'une enquête socio-historique

Le travail de recherche socio-historique s'est intéressé, *via* diverses sources (archives et entretiens semi-directifs), à la place de l'individu au sein du collectif de catastrophe dans les périodes passées et aujourd'hui (Labeur, 2011). La responsabilisation des habitants pourrait améliorer la gestion de la crise : victimes mais surtout acteurs, les habitants des zones touchées par une catastrophe peuvent venir renforcer les secours officiels (Figure 39) et servir de relais efficaces entre la société en crise et les autorités chargées de la gérer, comme l'illustre cet extrait de 1755 : « La nouvelle en fut aussitôt portée à l'Hôtel de Ville ; elle fut un vrai coup de foudre pour nos Magistrats. Ils prévirent dès lors les horreurs auxquelles nous allions être exposés, et envoyèrent sur le champ dans tout ce Quartier tous les secours possibles. Pour être assurés que ceux qui conduisaient les Bateaux se portaient partout où le danger était le plus pressant, ils chargèrent de leurs ordres les Personnes qui, par leur esprit de charité et d'intelligence, leur parurent mériter le plus de confiance dans cette occasion » (extrait du texte de François Morénas, 1755, La relation de ce qui s'est passé dans la ville d'Avignon lors de l'inondation survenue le 30 novembre 1755).

Figure 39

© Louis Mège, 1840, Fonds anciens de la Médiathèque d'Arles. C. Labeur, 2008

Les inondations d'Arles en 1840, médaillon gravé par Jacques Véran.

Les situations passées pour expliquer et mieux aborder les enjeux du présent notamment la gestion multi-usages

Lors d'opérations de gestion et de protection d'espaces naturels, la prise en compte de l'ensemble des usages associés à ces espaces est primordiale afin de mettre en place une gestion adaptée à la fois aux usagers et à l'environnement. Ce constat est d'autant plus vrai sur les zones humides qui concentrent bien souvent un grand nombre d'activités (licites et illicites comme les dépôts d'ordures) (cf. Étude de cas sur la variabilité temporelle des usages des zones humides dans la commune de Dettwiller, page suivante).

Afin de comprendre au mieux ces liens entre usagers et zones humides, l'histoire constitue un médium et offre des regards intéressants qu'il convient de prendre en compte. En effet, il arrive que des pratiques et usages présents sur un espace ne s'expliquent pas par des faits actuels mais au contraire par des us, coutumes, réminiscences ancrés dans la mémoire collective des personnes.

La variabilité temporelle des usages des zones humides dans la commune de Dettwiller : combiner les analyses de discours et le travail en archives

Conscients des apports offerts par l'histoire, certains gestionnaires n'hésitent pas à l'intégrer dans leurs diagnostics environnementaux. Lors d'une étude menée par la commune de Dettwiller en partenariat avec Alsace Nature sur les zones humides du Ried de la Zorn, les gestionnaires ne parvenaient pas à expliquer les différences d'usages et de pratiques présentes sur l'ensemble des zones humides de la commune (Ah-leung, 2010). En effet, certaines de ces zones étaient protégées et respectées par les habitants tandis que d'autres faisaient l'objet de dégradations en tout genre (Figure 40).

Figure 40

a -b -c © S. Ah-leung, Alsace Nature, 2010

Le ried de Dettwiller, des représentations contrastées sources de pratiques diverses.

Suite à des recherches iconographiques (photographies de la première moitié du XIXe siècle mettant en scène les habitants et les zones humides) et textuelles (poésie, mémoires et articles de presse de la deuxième moitié du XIXe siècle décrivant les activités culturelles, économiques… localisées près de ces zones) menées dans les archives municipales et à des entretiens semi-directifs faits auprès des habitants de Dettwiller en 2010, l'étude a permis de montrer que les différences d'usages étaient dues à la présence de pratiques ancestrales aujourd'hui disparues. Certaines zones peu utiles pour les habitants puisque facteur de nuisances, étaient utilisées historiquement comme zone de dépôts d'ordures tandis que d'autres étaient préservées parce qu'elles constituaient des patinoires « naturelles » utilisées par l'ensemble des habitants lors des débordements de la Zorn. Aujourd'hui, à cause de l'incision de la rivière, ces débordements ne se font plus mais les habitants préservent toujours la zone humide jadis utilisée comme patinoire. Ces pratiques anciennes constituent donc un des facteurs explicatifs du respect contemporain de ces zones humides.

L'utilisation de l'histoire prend donc ici tout son sens puisqu'elle permet une mise en parallèle des usages présents et passés apportant un éclairage supplémentaire sur les relations entre les hommes et le milieu. Cet apport d'informations offre ainsi la possibilité aux gestionnaires de mettre en place des mesures de gestion plus précises et véritablement appropriées à l'espace étudié.

De l'Histoire aux histoires pour conter et faire comprendre par l'éducation à l'environnement

Les gestionnaires sont de plus en plus sollicités pour créer des événements ponctuels ou des expositions plus pérennes pour favoriser une éducation à l'environnement, parfois appelée sensibilisation à l'environnement. Différents problèmes peuvent alors se poser :

- comment choisir ce qui doit être dit ou non ?
- comment choisir les méthodes, les temporalités et les supports de communication ?
- comment rendre l'approche attractive notamment par une mise en récit de type « Raconte-moi la/ta/notre rivière » ?
- comment s'adresser à différents types de public, en comprenant notamment les attentes de chacun ?

Certaines approches en sciences humaines et sociales permettent de répondre à ces questions. Elles attirent aussi l'attention sur le fait que ces réponses dépendent largement de la taille de la structure, du temps à disposition, du budget à consacrer, des objectifs poursuivis, des publics visés...

En outre, la législation impose une prise en compte des savoirs historiques et locaux. C'est le cas de la loi du 30 juillet 2003, dite loi Bachelot qui précise que : « Dans les zones exposées au risque d'inondations, le maire, avec l'assistance des services de l'État compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines. La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialisent, entretiennent et protègent ces repères » (Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, Titre II Risques naturels, Chapitre Ier : Information, article 42). Les repères de crues permettent de diffuser et d'entretenir localement la mise au premier plan du risque inondation.

De telles initiatives locales permettent aux communautés de se réapproprier le risque au quotidien (cf. Étude de cas sur la valorisation des repères de crues du Rhône, ci-dessous). De formes diverses, le repère est lui aussi usé par le temps et menacé par les ravalements de façades ou les démolitions : nombre de marquages ont disparu, alors qu'ils présentent un intérêt patrimonial.

Étude de cas

La valorisation des repères de crues du Rhône : communiquer pour mieux gérer le risque actuel

Afin de mettre en valeur les repères de crues, l'Établissement public territorial de bassin - Territoire Rhône intervient, dans le cadre du Plan Rhône, auprès des 300 communes riveraines du Rhône pour réaliser le recensement de ces marques historiques. En janvier 2013, 800 repères ont ainsi été recensés et sont consultables sur internet *via* une cartographie interactive. Le choix d'internet s'explique par la volonté de toucher le plus grand nombre et l'envie de pouvoir faire évoluer la cartographie au fur et à mesure de l'arrivée de nouvelles informations. Le recensement de ces traces historiques a pour objectif d'informer le grand public : les hauteurs d'eau indiquées par les repères de crues n'ont pas de valeur réglementaire et ne remplacent pas les documents officiels et opposables aux tiers (consultables en mairie ou en préfecture).
Situé sur le poste de police municipale de la Guillotière, il est accroché à la façade de ce lieu public, à moins d'un mètre du sol (Figure 41).

Figure 41

© E. Comby, 2013

Un repère de crue dans la Grande Rue de la Guillotière à Lyon.

La crue de 1812 fait partie des crues majeures dans Lyon. Les chroniques du XIXe siècle citent régulièrement celles de 1812, 1840 et 1856 qui touchent notamment les quartiers de la Guillotière, des Brotteaux (en rive gauche du Rhône) et de la presqu'île (à la confluence entre Rhône et Saône) (Comby, 2011).
Voir ce repère de crue peut sembler étrange aujourd'hui : le Rhône draine l'espace à l'ouest à environ quatre-cents mètres. Ce repère de crue rappelle à la fois une inondation jugée remarquable par son ampleur, mais aussi le Rhône du XIXe siècle dont le lit non aménagé ne se situait pas au même endroit qu'aujourd'hui et n'avait pas la même forme (Burnouf *et al*., 1991). Ces repères sont vus comme des patrimoines à valoriser pour mieux comprendre le risque d'hier et d'aujourd'hui : l'accroche sur une façade plus contemporaine s'inscrit dans cette volonté de conserver des informations, malgré les projets de rénovation ou de réhabilitation urbaine. Cette photographie présente les attributs classiques du repère de crue : il est installé durablement dans un lieu précis (*via* un support en pierre sculpté), présente une date de crue (généralement une crue historiquement au niveau d'eau perçu comme élevé et mémorable) et un trait symbolisant la hauteur maximale du flot.

Objets présents dans l'espace public ou privé, les repères de crue sont un moyen efficace pour mieux visualiser les événements passés. Ces repères historiques permettent de conserver la mémoire des événements et constituent donc une entrée dans une « culture du risque » qui refuse l'oubli des événements extrêmes (Figure 42).

Figure 42

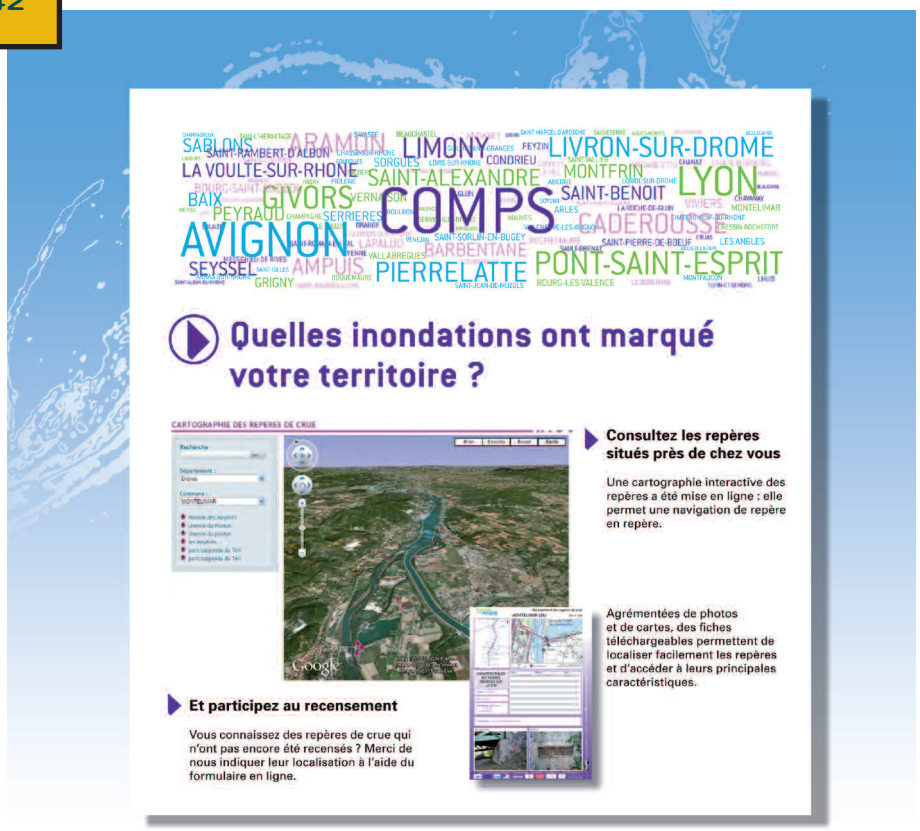

© Territoire Rhône, 2011

Extrait d'une plaquette sur les repères de crues du Rhône publiée à destination du public par l'Établissement public territorial de bassin - Territoire Rhône (juin 2011, p. 4).

Conclusion

Que peuvent apporter les sciences humaines et sociales dans ce rapport entre histoires et milieux aquatiques ?

Quelques éléments saillants se détachent des différents retours d'expérience et des différentes méthodologies développées :

- favoriser le recueil des données. Elles peuvent aider à repérer les signes présents dans l'espace *via* un travail de terrain couplant une observation personnelle et des paroles recueillies lors d'enquêtes ou d'entretiens ;
- s'assurer de la fiabilité des données par une contextualisation spatiale et temporelle. Un travail d'archives permet alors de combiner connaissances scientifiques, gestionnaires et profanes. Cette mise en contexte et en perspective peut coupler des extraits de textes passés et des images pour tenter de reconstruire des données du passé ;
- raconter et expliquer les événements passés pour mieux comprendre les aménagements récents. Cela permet de questionner des dynamiques environnementales sur des temps relativement longs pour relativiser ou spécifier les problématiques contemporaines ;
- assurer la médiatisation de ces informations. Elles peuvent créer ou alimenter des bases de données qui peuvent ensuite donner lieu à une communication papier (type brochures ou plaquettes) ou internet. Une muséographie autour de ce type de documents peut aussi être prisée. Ces données favorisent une mise en récit, une narration pour un support déterminé en amont.

Les sources étudiées ici ne couvrent pas la totalité des données étudiées par les sciences humaines et sociales. Par exemple, les données archéologiques peuvent combler les lacunes de la documentation textuelle et iconographique pour les périodes les plus anciennes. Les développements de l'archéologie moderne sont prometteurs et apportent des compléments parfois contradictoires avec les informations des sources dites plus classiques, permettant ainsi le renouvellement des problématiques.